DMP groupe

QUALIBAT

Siège social : 55 avenue Kléber - 75 016 Paris
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

S.A.S. Groupe AEE
Société d'Expertise Comptable - Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes - Inscrite à la Compagnie Régionale de Paris
Siège social : 40-42, rue Laugier - 75017 Paris
Tél. : 01 44 09 17 17 - Fax. : 01 47 66 83 30 - e-mail : groupedmp@groupe-dmp.com - web : www.groupe-dmp.com
S.A.S. au capital de 250 000 euros - SIRET 692 009 558 00077 - TVA Intracommunautaire : FR57 692 009 558 - CODE APE 6920Z

QUALIBAT
Exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association QUALIBAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes annuels concernant les modalités d'évaluation des immobilisations incorporelles à la clôture des comptes clos le 31 décembre 2018.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note "Règles et méthodes comptables" de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux principes de détermination des produits constatés d'avance à la clôture. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre association sur leurs méthodes de détermination.

Le montant des produits constatés d'avance au 31 décembre 2018 s'établit à 6.542.666 euros. Ce poste est destiné à faire face aux charges qui seront supportées sur les exercices suivants au titre, d'une part, des dossiers de demande de qualification et de certification facturés et qui ne sont pas encore revus ou instruits, et, d'autre part, des frais d'audits liés à des ordres de mission programmés sur les exercices suivants.

Nos travaux ont consisté à apprécier la bonne application et la permanence des modalités d'estimation des produits constatés d'avance au 31 décembre 2018.

Vérification du rapport financier du Trésorier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 juin 2019

Le Commissaire aux comptes
S.A.S. GROUPE A.E.E.



Arnaud SAINT-DIZIER

BILAN ACTIF AU 31/12/2018

ACTIF	Exercice clos le 31 décembre 2018			Exercice clos le 31 décembre 2017
	Brut	Amort. & Prov.	Net	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	640 269	279 450	360 819	182 823
Immobilisations incorporelles en cours				747 077
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	387 244		387 244	387 244
Constructions	903 570	291 853	611 717	645 299
Installations techniques,matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	1 424 125	724 435	699 689	514 115
Immobilisations grevées de droit				
immobilisations en cours				
Avances et acomptes sur immob. corporelles				10 238
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				37 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	201 048		201 048	192 274
TOTAL (1)	***3 556 256***	***1 295 738***	***2 260 518***	***2 716 071***
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes	1 692		1 692	119 227
Clients et comptes rattachés	42 361		42 361	222 581
Autres créances				
- Personnel	24 399		24 399	19 244
- Organismes sociaux	52 151		52 151	39 315
- Etat : Impôts sur les bénéfices	472 780		472 780	472 076
- Etat : Taxes sur la valeur ajoutée	572 677		572 677	591 739
- Autres	193 270		193 270	7 775
Valeurs mobilières et placement à terme	5 048 574		5 048 574	5 048 574
Disponibilités	12 193 637		12 193 637	15 004 085
Charges constatées d'avance	267 051		267 051	226 242
TOTAL (2)	***18 868 593***		***18 868 593***	***21 750 858***
Charges à répartir sur plusieurs exercices (3)				
Primes de remboursement des obligations (4)				
Ecart de conversion actif (5)				
TOTAL ACTIF	***22 424 849***	***1 295 738***	***21 129 111***	***24 466 929***

BILAN PASSIF AU 31/12/2018

PASSIF	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Primes d'émission, de fusion,d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	7 857 162	7 523 816
Résultat de l'exercice	270 018	333 346
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
- Fonds associatifs sans droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Ecarts de réévaluation		
- Subventions d'investissements sur biens renouvelables		
- Provisions règlementées		
- Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL (1)	***8 127 180***	***7 857 162***
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	94 787	94 787
Provisions pour charges		
TOTAL (2)	***94 787***	***94 787***
FONDS DEDIES		
- Sur subventions d'investissement		
- Sur autres ressources		
TOTAL (3)		
DETTES		
Emprunts et dettes financières diverses		4 184
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	416 997	161 730
Fournisseurs et comptes rattachés	2 147 703	3 584 753
Dettes fiscales et sociale	3 327 235	3 245 481
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	351 908	2 632
Autres	120 635	151 963
Produits constatés d'avance	6 542 666	9 364 238
TOTAL (4)	***12 907 144***	***16 514 980***
Ecarts de conversion passif (5)		
TOTAL PASSIF	***21 129 111***	***24 466 929***

ENGAGEMENTS RECUS		
ENGAGEMENTS PRIS		
Total des engagements pris		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2018

COMPTE DE RESULTAT	France	Exportation	Exercice clos le 31 décembre 2018 Total	Exercice clos le 31 décembre 2017 Total
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue : Biens				
Prestations de services	27 613 628	40 768	27 654 396	28 446 665
Montants nets produits d'exploitation	***27 613 628***	***40 768***	***27 654 396***	***28 446 665***
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				9 060
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges			160 254	167 546
Revenus d'immeubles non affectés à une activité professionnelle				
Cotisations			3 600	6 200
Legs et donations				
Autres produits			4 457	315
Sous-total des autres produits d'exploitation			***168 311***	***183 121***
Total des produits d'exploitation (1)			***27 822 707***	***28 629 786***
Quotes-part d'éléments du fonds associatifs virées au compte de résultat (2)				
PRODUITS FINANCIERS				
De participations			374 782	
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
DIfférences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement				4
Total des produits financiers (3)			***374 782***	***4***
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion			89	96 326
Sur opérations en capital				
Sur exercices antérieurs				
Reprises sur provisions et transferts de charges			693 939	262 784
Total des produits exceptionnels (4)			***694 028***	***359 110***
TOTAL DES PRODUITS (1 + 2 + 3 + 4)			***28 891 518***	***28 988 900***
TOTAL GENERAL			***28 891 518***	***28 988 900***
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises et de matières pemières				
Variation de stock (marchandises et matières premières)				
Autres achats non stockés			633 226	664 572
Services extérieurs			2 673 981	2 433 583
Autres achats et charges externes			11 989 141	13 783 102
Impôts, taxes et versements assimilés			386 277	425 560

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2018

COMPTE DE RESULTAT (Suite)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Salaires et traitements	5 510 071	5 847 362
Charges sociales	2 759 671	3 011 340
Autres charges de personnel		
Subventions accordées		
Dotations aux amortissements	441 675	478 052
Dotations aux provisions		
(-) Engagements à réaliser sur ressources à affecter		
Autres charges	653 767	644 777
Total des charges d'exploitation (1)	***25 047 810***	***27 288 347***
Quotes-part de résultat sur opérations communes (2)		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	6	959
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières		47
Total des charges financières (3)	***6***	***1 006***
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	2 691 775	17 004
Charges exceptionnelles sur opération en capital		
Dotations exceptionnelles sur amortissements et provisions		693 939
Total des charges exceptionnelles (4)	***2 691 775***	***710 944***
Participation - Intéressement des salariés aux résultats (5)	881 909	422 346
Impôts sur les bénéfices (6)		232 911
TOTAL DES CHARGES (1 + 2 + 3 4 + 5 + 6)	***28 621 500***	***28 655 553***
EXCEDENT	**270 018**	**333 346**
TOTAL GENERAL	***28 891 518***	***28 988 900***

DÉTAILS DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Au 31 décembre 2018	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptonnels
Sur opérations de gestion	2 689 547	89
Sur exercices antérieurs	1 076	
Pénalités - amendes	1 152	
Reprise provision		693 939

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES
NOTES SUR LES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions règlementaires liées aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

L'exercice considéré débute le 1er Janvier 2018 et finit le 31 décembre 2018. Il a une durée de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes ont été établis pour l'exercice 2018, comme pour l'exercice 2017, selon les principes d'une comptabilité d'engagement et en application du règlement CRC n°99-01.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Pour l'application des nouvelles normes comptables, l'association opte pour la méthode prospective simplifiée.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les principaux agrégats du compte de résultat pour 2018 sont les suivants :

Rubriques en k€	*31/12/2018*	*31/12/2017*	*Variations*
Chiffre d'affaires	***27 654,40***	*28 446,66*	***-792,27***
Subvention d'exploitation		*9,06*	***-9,06***
Transferts de charges	***160,25***	*167,55*	***-7,29***
Autres produits d'exploitation	***8,06***	*6,52*	***1,54***
Total des produits d'exploitation	***27 822,71***	*28 629,79*	***-807,08***
Autres achats et charges externes	***15 296,35***	*16 881,26*	***-1 584,91***
Impôts et taxes	***386,28***	*425,56*	***-39,28***
Charges de personnel	***8 269,74***	*8 858,70*	***-588,96***
Dotations amortissements & provisions	***441,67***	*478,05*	***-36,38***
Autres charges d'exploitation	***653,77***	*644,78*	***8,99***
Total des charges d'exploitation	***25 047,81***	*27 288,35*	***-2 240,54***
Résultat d'exploitation	***2 774,90***	*1 341,44*	***1 433,46***
Résultat financier	***374,78***	*-1,00*	***375,78***
Résultat exceptionnel	***-1 997,75***	*-351,83*	***-1 645,91***
Participation & intéressement	***881,91***	*422,35*	***459,56***
Impôt sur les sociétés	***0,00***	*232,91*	***-232,91***
Résultat comptable	***270,02***	*333,35*	***-63,33***

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles sont comptabilisées au coût historique et amorties linéairement sur leur durée probable d'utilisation :

- Logiciel Métier « QUALIS » 5 ans
- Site Extranet /Internet 3 ans
- Autres logiciels 1 an

La valeur brute des immobilisations incorporelles inscrite au bilan correspond aux développements successifs des logiciels métiers pour un montant de 640 269 € à la clôture.

Les immobilisations incorporelles en cours correspondant au développement du CRM avec la société DIMOS SOFTWARE ont été mises au rebut à la fin de l'exercice pour un montant de 2 665 783 €.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique hors frais financiers et amorties linéairement sur leur durée de vie économique estimée :

- Agencements et installations 10 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Matériel et mobilier de bureau 5 ans
- Constructions
  - Terrain, évalué à 30 % de la valeur globale (hors agencement et mobilier) et non amortissable ;
  - Construction, évaluée à 70 % de la valeur globale et répartie de la manière suivante :
    - Gros œuvre, évaluée à 40 % et à amortir sur 50 ans ;
    - Façade étanchéité, évaluée à 25 % et à amortir sur 20 ans ;
    - IGT, évaluée à 25 % et à amortir sur 15 ans ;
    - Aménagement, évalué à 10 %, amortissement sur 5 ans

Les frais d'entretien et de réparation constituent une charge de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition après déduction, le cas échéant, de provisions pour tenir compte d'éventuelles moins-values latentes à la clôture de l'exercice.

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition hors frais accessoires.

PARTICIPATIONS

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition hors frais accessoires.

Une dotation financière aux provisions est constituée lorsque la situation de l'association concernée l'exige.

CREANCES

Les créances sont enregistrées à leurs valeurs nominales. Les créances litigieuses ou présentant des retards de recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciation.

QUALIBAT

Siège social : 55 avenue Kléber - 75 016 Paris
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

S.A.S. Groupe AEE
Société d'Expertise Comptable - Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes - Inscrite à la Compagnie Régionale de Paris
Siège social : 40-42, rue Laugier - 75017 Paris
Tél. : 01 44 09 17 17 - Fax. : 01 47 66 83 30 - e-mail : groupedmp@groupe-dmp.com - web : www.groupe-dmp.com
S.A.S. au capital de 250 000 euros - SIRET 692 009 558 00077 - TVA Intracommunautaire : FR57 692 009 558 - CODE APE 6920Z

DMP groupe

QUALIBAT
Exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association QUALIBAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe des comptes annuels concernant les modalités d'évaluation des immobilisations incorporelles à la clôture des comptes clos le 31 décembre 2018.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note "Règles et méthodes comptables" de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux principes de détermination des produits constatés d'avance à la clôture. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre association sur leurs méthodes de détermination.

Le montant des produits constatés d'avance au 31 décembre 2018 s'établit à 6.542.666 euros. Ce poste est destiné à faire face aux charges qui seront supportées sur les exercices suivants au titre, d'une part, des dossiers de demande de qualification et de certification facturés et qui ne sont pas encore revus ou instruits, et, d'autre part, des frais d'audits liés à des ordres de mission programmés sur les exercices suivants.

Nos travaux ont consisté à apprécier la bonne application et la permanence des modalités d'estimation des produits constatés d'avance au 31 décembre 2018.

Vérification du rapport financier du Trésorier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 juin 2019

Le Commissaire aux comptes
S.A.S. GROUPE A.E.E.



Arnaud SAINT-DIZIER

BILAN ACTIF AU 31/12/2018

ACTIF	Exercice clos le 31 décembre 2018			Exercice clos le 31 décembre 2017
	Brut	Amort. & Prov.	Net	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	640 269	279 450	360 819	182 823
Immobilisations incorporelles en cours				747 077
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	387 244		387 244	387 244
Constructions	903 570	291 853	611 717	645 299
Installations techniques,matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	1 424 125	724 435	699 689	514 115
Immobilisations grevées de droit				
immobilisations en cours				
Avances et acomptes sur immob. corporelles				10 238
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				37 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	201 048		201 048	192 274
TOTAL (1)	***3 556 256***	***1 295 738***	***2 260 518***	***2 716 071***
STOCKS ET EN COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens et services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes	1 692		1 692	119 227
Clients et comptes rattachés	42 361		42 361	222 581
Autres créances				
- Personnel	24 399		24 399	19 244
- Organismes sociaux	52 151		52 151	39 315
- Etat : Impôts sur les bénéfices	472 780		472 780	472 076
- Etat : Taxes sur la valeur ajoutée	572 677		572 677	591 739
- Autres	193 270		193 270	7 775
Valeurs mobilières et placement à terme	5 048 574		5 048 574	5 048 574
Disponibilités	12 193 637		12 193 637	15 004 085
Charges constatées d'avance	267 051		267 051	226 242
TOTAL (2)	***18 868 593***		***18 868 593***	***21 750 858***
Charges à répartir sur plusieurs exercices (3)				
Primes de remboursement des obligations (4)				
Ecart de conversion actif (5)				
TOTAL ACTIF	***22 424 849***	***1 295 738***	***21 129 111***	***24 466 929***

BILAN PASSIF AU 31/12/2018

PASSIF	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Primes d'émission, de fusion,d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Report à nouveau	7 857 162	7 523 816
Résultat de l'exercice	270 018	333 346
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
- Fonds associatifs sans droit de reprise		
- Apports		
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
- Ecarts de réévaluation		
- Subventions d'investissements sur biens renouvelables		
- Provisions règlementées		
- Droits des propriétaires (commodat)		
TOTAL (1)	***8 127 180***	***7 857 162***
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	94 787	94 787
Provisions pour charges		
TOTAL (2)	***94 787***	***94 787***
FONDS DEDIES		
- Sur subventions d'investissement		
- Sur autres ressources		
TOTAL (3)		
DETTES		
Emprunts et dettes financières diverses		4 184
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	416 997	161 730
Fournisseurs et comptes rattachés	2 147 703	3 584 753
Dettes fiscales et sociale	3 327 235	3 245 481
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	351 908	2 632
Autres	120 635	151 963
Produits constatés d'avance	6 542 666	9 364 238
TOTAL (4)	***12 907 144***	***16 514 980***
Ecarts de conversion passif (5)		
TOTAL PASSIF	***21 129 111***	***24 466 929***

ENGAGEMENTS RECUS		
ENGAGEMENTS PRIS		
Total des engagements pris		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2018

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
	France / Exportation / Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue : Biens		
Prestations de services	27 613 628 / 40 768 / 27 654 396	28 446 665
Montants nets produits d'exploitation	***27 613 628 / 40 768 / 27 654 396***	***28 446 665***
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		9 060
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges	160 254	167 546
Revenus d'immeubles non affectés à une activité professionnelle		
Cotisations	3 600	6 200
Legs et donations		
Autres produits	4 457	315
Sous-total des autres produits d'exploitation	***168 311***	***183 121***
Total des produits d'exploitation (1)	***27 822 707***	***28 629 786***
Quotes-part d'éléments du fonds associatifs virées au compte de résultat (2)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	374 782	
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
DIfférences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement		4
Total des produits financiers (3)	***374 782***	***4***
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	89	96 326
Sur opérations en capital		
Sur exercices antérieurs		
Reprises sur provisions et transferts de charges	693 939	262 784
Total des produits exceptionnels (4)	***694 028***	***359 110***
TOTAL DES PRODUITS (1 + 2 + 3 + 4)	***28 891 518***	***28 988 900***
TOTAL GENERAL	***28 891 518***	***28 988 900***
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et de matières pemières		
Variation de stock (marchandises et matières premières)		
Autres achats non stockés	633 226	664 572
Services extérieurs	2 673 981	2 433 583
Autres achats et charges externes	11 989 141	13 783 102
Impôts, taxes et versements assimilés	386 277	425 560

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2018

COMPTE DE RESULTAT (Suite)	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Salaires et traitements	5 510 071	5 847 362
Charges sociales	2 759 671	3 011 340
Autres charges de personnel		
Subventions accordées		
Dotations aux amortissements	441 675	478 052
Dotations aux provisions		
(-) Engagements à réaliser sur ressources à affecter		
Autres charges	653 767	644 777
Total des charges d'exploitation (1)	***25 047 810***	***27 288 347***
Quotes-part de résultat sur opérations communes (2)		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	6	959
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières		47
Total des charges financières (3)	***6***	***1 006***
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	2 691 775	17 004
Charges exceptionnelles sur opération en capital		
Dotations exceptionnelles sur amortissements et provisions		693 939
Total des charges exceptionnelles (4)	***2 691 775***	***710 944***
Participation - Intéressement des salariés aux résultats (5)	881 909	422 346
Impôts sur les bénéfices (6)		232 911
TOTAL DES CHARGES (1 + 2 + 3 4 + 5 + 6)	***28 621 500***	***28 655 553***
EXCEDENT	**270 018**	**333 346**
TOTAL GENERAL	***28 891 518***	***28 988 900***

DÉTAILS DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Au 31 décembre 2018	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptonnels
Sur opérations de gestion	2 689 547	89
Sur exercices antérieurs	1 076	
Pénalités - amendes	1 152	
Reprise provision		693 939

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES
NOTES SUR LES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions règlementaires liées aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

L'exercice considéré débute le 1er Janvier 2018 et finit le 31 décembre 2018. Il a une durée de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes ont été établis pour l'exercice 2018, comme pour l'exercice 2017, selon les principes d'une comptabilité d'engagement et en application du règlement CRC n°99-01.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Pour l'application des nouvelles normes comptables, l'association opte pour la méthode prospective simplifiée.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les principaux agrégats du compte de résultat pour 2018 sont les suivants :

Rubriques en k€	*31/12/2018*	*31/12/2017*	*Variations*
Chiffre d'affaires	***27 654,40***	*28 446,66*	***-792,27***
Subvention d'exploitation		*9,06*	***-9,06***
Transferts de charges	***160,25***	*167,55*	***-7,29***
Autres produits d'exploitation	***8,06***	*6,52*	***1,54***
Total des produits d'exploitation	***27 822,71***	*28 629,79*	***-807,08***
Autres achats et charges externes	***15 296,35***	*16 881,26*	***-1 584,91***
Impôts et taxes	***386,28***	*425,56*	***-39,28***
Charges de personnel	***8 269,74***	*8 858,70*	***-588,96***
Dotations amortissements & provisions	***441,67***	*478,05*	***-36,38***
Autres charges d'exploitation	***653,77***	*644,78*	***8,99***
Total des charges d'exploitation	***25 047,81***	*27 288,35*	***-2 240,54***
Résultat d'exploitation	***2 774,90***	*1 341,44*	***1 433,46***
Résultat financier	***374,78***	*-1,00*	***375,78***
Résultat exceptionnel	***-1 997,75***	*-351,83*	***-1 645,91***
Participation & intéressement	***881,91***	*422,35*	***459,56***
Impôt sur les sociétés	***0,00***	*232,91*	***-232,91***
Résultat comptable	***270,02***	*333,35*	***-63,33***

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles sont comptabilisées au coût historique et amorties linéairement sur leur durée probable d'utilisation :

- Logiciel Métier « QUALIS » 5 ans
- Site Extranet /Internet 3 ans
- Autres logiciels 1 an

La valeur brute des immobilisations incorporelles inscrite au bilan correspond aux développements successifs des logiciels métiers pour un montant de 640 269 € à la clôture.

Les immobilisations incorporelles en cours correspondant au développement du CRM avec la société DIMOS SOFTWARE ont été mises au rebut à la fin de l'exercice pour un montant de 2 665 783 €.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique hors frais financiers et amorties linéairement sur leur durée de vie économique estimée :

- Agencements et installations 10 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Matériel et mobilier de bureau 5 ans
- Constructions
  - Terrain, évalué à 30 % de la valeur globale (hors agencement et mobilier) et non amortissable ;
  - Construction, évaluée à 70 % de la valeur globale et répartie de la manière suivante :
    - Gros œuvre, évaluée à 40 % et à amortir sur 50 ans ;
    - Façade étanchéité, évaluée à 25 % et à amortir sur 20 ans ;
    - IGT, évaluée à 25 % et à amortir sur 15 ans ;
    - Aménagement, évalué à 10 %, amortissement sur 5 ans

Les frais d'entretien et de réparation constituent une charge de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition après déduction, le cas échéant, de provisions pour tenir compte d'éventuelles moins-values latentes à la clôture de l'exercice.

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition hors frais accessoires.

PARTICIPATIONS

Les titres de participation sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition hors frais accessoires.

Une dotation financière aux provisions est constituée lorsque la situation de l'association concernée l'exige.

CREANCES

Les créances sont enregistrées à leurs valeurs nominales. Les créances litigieuses ou présentant des retards de recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciation.

VALEURS MOBILIERES ET PLACEMENTS

Les valeurs inscrites au bilan correspondent à un placement à terme dans le portefeuille ECOFI INVESTISSEMENT auprès de la BTP BANQUE.

La plus-value value latente à la fin de l'exercice se monte à 11 405 €.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Il s'agit de charges d'exploitation facturées sur l'exercice à rattacher sur l'exercice suivant.

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Ce poste est destiné à faire face aux charges qui seront supportées sur l'exercice suivant au titre, d'une part, des dossiers de demande de qualification et de certification facturés sur l'exercice et qui ne sont pas encore revenus ou pas instruits, et, d'autre part, des frais d'audits liés à des ordres de mission programmés sur l'exercice suivant.

L'instruction des dossiers et le suivi des audits sont suivis sur deux (2) années consécutives à partir de la date de la facturation.

Ils sont évalués à :

- ✓ 100 % pour les honoraires d'audits et les frais de déplacement non réalisés ;
- ✓ 65 % du chiffre d'affaires pour les dossiers retournés et vérifiés ;
- ✓ 65 % du chiffre d'affaire pour les dossiers instruits en attente des décisions des commissions.
- ✓ pour les dossiers facturés non retournés :
  - 20 % du chiffre d'affaires pour ceux facturés au cours du 1er trimestre 2018 ainsi que ceux de l'exercice précédent,
  - 30 % du chiffre d'affaires pour ceux facturés au cours du 2ème trimestre,
  - 75 % du chiffre d'affaires pour ceux facturés au cours du 3èmes trimestre,
  - et 95 % du chiffre d'affaires pour ceux facturés au cours du 4ème trimestre.

PROVISIONS POUR RISQUES

Ce poste est constitué de provisions destinées à faire face aux charges exceptionnelles liées à un risque prudhommal. Ce risque est intervenu sur l'exercice 2015, et évalué à 60 % des préjudices réclamés pour un montant de 94 787 €.

Ce risque est toujours actif à la fin de l'exercice.

PRODUITS FINANCIERS

Ce poste correspond au boni de confusion de patrimoine résultant du transfert universel du patrimoine de CERTIBAT au 1er janvier 2018 pour un montant de 374 782 €.

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Ce poste est constitué de la mise au rebut des développements devenus inexploitables du CRM pour un montant de 2 665 783 € et d'autres charges exceptionnelles pour un montant de 25 992 € (charges sur exercices antérieurs, créances irrécouvrables...).

Un audit a été diligenté en 2018 par QUALIBAT pour analyser l'architecture, la documentation et les codes source des développements.

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ce poste est constitué de la reprise de provisions pour dépréciation des développements du CRM pour un montant de 693 939 €.

* * * * * * * *

1 - IMMOBILISATIONS TABLEAU DES MOUVEMENTS 2018

ELEMENTS	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	590 121	367 903	317 755	640 269
Autres Immob. Incorp.				
Immob. Incorp. en cours	1 441 017	1 395 814	2 836 831	
TOTAL I	*2 031 137*	*1 763 717*	*3 154 585*	*640 269*
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrain	387 244			387 244
Construction	903 570			903 570
Installations Générales				
Agencements Installations	740 879	45 045	65 240	720 683
Mat Bureau et Informatique	623 603	354 300	503 080	474 823
Mobilier	240 319	12 097	23 798	228 618
Immob. Corporelles en cours	10 238		10 238	
TOTAL II	*2 905 852*	*411 442*	*602 356*	*2 714 939*
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres titres immobilisés	37 000		37 000	
Prêts				
Dépôts et Cautionnements	192 274	8 774		201 048
TOTAL III	*229 274*	*8 774*	*37 000*	*201 048*
TOTAL GENERAL I + II + III	*5 166 264*	*2 183 933*	*3 793 941*	*3 556 255*

2 - IMMOBILISATIONS
VENTILATIONS DES AUGMENTATIONS

AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	VENTILATION DES AUGMENTATIONS			
	VIREMENTS		ENTREES PAR ACQUISITION	TOTAL
	DE POSTE A POSTE	PROVENANT DE L'ACTIF CIRCULANT		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	171 047		196 856	367 903
Autres Immob. Incorp.				
Immob. Incorp. en cours			1 395 814	1 395 814
TOTAL I	171 047	0	1 592 670	1 763 717
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrain				
Construction				
Installations générales				
Agencements Installations			45 045	45 045
Mat Bureau et Informatique			354 300	354 300
Mobilier			12 097	12 097
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL II	*0*	*0*	*411 442*	*411 442*
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de participation				
Prêts				
Dépôts et Cautionnements			8 774	8 774
TOTAL III	0	0	8 774	8 774
TOTAL GENERAL I + II + III	*171 047*	*0*	*2 012 886*	*2 183 933*

3 - IMMOBILISATIONS
VENTILATIONS DES DIMINUTIONS

DIMINUTIONS DE L'EXERCICE	VENTILATION DES DIMINUTIONS			TOTAL
	VIREMENTS		MISES HORS SERVICE	
	DE POSTE A POSTE	A DESTINATION DE L'ACTIF CIRCULANT		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels			317 755	317 755
Autres immob. incorporelles				
Immob. Incorp. en cours	171 047		2 665 784	2 836 831
TOTAL I	*171 047*	*0*	*2 983 539*	*3 154 585*
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrain				
Construction				
Installations générales				
Agencements Installations			65 240	65 240
Mat Bureau et Informatique			503 080	503 080
Mobilier			23 798	23 798
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL II	*0*	*0*	*592 118*	*592 118*
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres titres immobilisés			37 000	37 000
Prêts				
Dépôts et Cautionnements				
TOTAL III	*0*	*0*	*37 000*	*37 000*
TOTAL GENERAL I + II + III	*171 047*	*0*	*3 612 657*	*3 783 703*

4 - AMORTISSEMENTS
TABLEAU DES MOUVEMENTS

ELEMENTS	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	407 298	182 319	310 167	279 450
Autres immob. incorporelles				
Immob. Incorp. en cours				
TOTAL I	*407 298*	*182 319*	*310 167*	*279 450*
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrain				
Construction	258 270	33 583		291 853
Installations générales	406 482	74 488	65 240	415 730
Agencements Installations				
Mat Bureau et Informatique	561 493	107 666	502 984	166 174
Mobilier	122 710	43 619	23 798	142 531
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL II	*1 348 955*	*259 355*	*592 023*	*1 016 288*
TOTAL GENERAL I + II	***1 756 253***	***441 675***	***902 190***	***1 295 738***

5 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (267051 €)

Il s'agit de charges d'exploitation à rattacher sur 2019

Fournitures		15 633
Locations mobilières		27 941
Maintenance		27 756
Loyers et charges		101 961
Entretien		4 423
Assurances		67 132
Abonnements		14 090
Foire, expositions		7 431
Médecine du travail		685
Total des charges constatées d'avance à la fin de l'exercice		*267 051*

6 - PRODUITS A RECEVOIR (9014 €)

Tickets restaurant		9 014
Total des produits à recevoir à la fin de l'exercice		*9 014*

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN (94787 €)

ELEMENTS	Début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Fin d'exercice
Provisions pour risques	94 787				94 787
Total Général	*94 787*	*0*	*0*	*0*	*94 787*

8 - CHARGES A PAYER (3341949 €)

Factures fournisseurs non parvenues	720 970
Tickets restaurant	22 536
Personnel	1 947 496
Charges sociales	589 125
1% logement	24 854
Taxe d'appentissage	36 968
Total des charges à payer à la fin de l'exercice	*3 341 949*

9 - ÉTAT DES CRÉANCES (1633215 €)	BRUT	ECHEANCES A MOINS DE 1 AN	ECHEANCES A PLUS DE 1 AN
ACTIF IMMOBILISE			
Prêts (a)			
Dépots et Cautionnements	201 048		201 048
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	*201 048*	*0*	*201 048*
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients	42 361	42 361	
Personnel et comptes rattachés	24 399	24 399	
Organisemes sociaux	52 151	52 151	
Taxes sur la valeur ajoutée	572 677	572 677	
Impôts sur les bénéfices	472 780	472 780	
Autres créances	748	748	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	*1 165 116*	*1 165 116*	
Charges Constatées d'avance (III)	267 051	267 051	
Total des créances (I + II + III)	***1 633 215***	***1 432 167***	***201 048***
(a) - Prêts accordés au cours de l'exercice			
Prêts récupérés au cours de l'exercice			

10 - ÉTAT DES DETTES (12714622,21 €)	BRUT	ECHEANCES A MONS DE 1 AN	ECHEANCES A PLUS DE 1 AN
DETTES FINANCIERES			
Etablissements de crédit			
TOTAL DES DETTES FINANCIERES (I)	*0*	*0*	*0*
AUTRES DETTES			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	416 997	416 997	
Fournisseurs et Comptes Rattachés	1 955 181	1 955 181	
Personnel et comptes rattachés	1 947 496	1 947 496	
Organismes sociaux	1 202 990	1 202 990	
Taxe sur la valeur ajoutée	176 749	176 749	
Dettes sur immobilisations	351 908	351 908	
Produits constatés d'avance	6 542 666	6 542 666	
Avoirs à établir	120 635	120 635	
TOTAL DES AUTRES DETTES (II)	*12 714 622*	*12 714 622*	*0*
Total des dettes (I + II + III)	***12 714 622***	***12 714 622***	*0*

11 - TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION (160254 €)

Remboursements SMABTP Couverture Licenciement Retraite maladie	160 254
Total	**160 254**

12 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE (néant)

Aucun engagement de retraite n'a été provisionné sur les comptes de l'exercice 2018 du fait de la prise en charge des indemnités par le biais d'une assurance risques sociaux.

13 - FONDS PROPRES (8127179,97 €)

RUBRIQUES	Début Exercice	Résultats Exercice	Fin Exercice
Fonds propres	7 857 162	270 018	8 127 180
Total Général	**7 857 162**	**270 018**	**8 127 180**

14 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (6542667 €)

Audits facturés sur l'exercice et à réaliser sur l'année suivante	3 486 671
Frais de dossiers de qualification facturés sur l'exercice et qui ne feront l'objet d'instruction et de passage en commision que dans l'exercice suivant	3 055 996
Total	**6 542 667**

15 - EFFECTIFS PERSONNEL PERMANENT A LA FIN DE L'EXERCICE (146 personnes)

	Hommes	Femmes	Total
Ingénieurs et Assimilés Cadres (IAC)	18	10	28
Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise	15	103	118
Total	**33**	**113**	**146**

17 - ENGAGEMENTS DE CR ÉDIT BAIL (Néant)

Types	Redevances restant à payer				Option d'achat en fin de contrat
	jusqu'à 1 an	de + 1 an à 5 ans	de + 5 ans	total à payer	
Néant					

18 - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux propres	Quote-part détenue Dividende encaissée	Valeurs brute titres Valeurs nettes titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultats
Néant					

DMP groupe

QUALIBAT

Siège social : 55 avenue Kléber 75 016 Paris
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

S.A.S. Groupe AEE
Société d'Expertise Comptable - Inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes - Inscrite à la Compagnie Régionale de Paris
Siège social : 40-42, rue Laugier - 75017 Paris
Tél. : 01 44 09 17 17 - Fax. : 01 47 66 83 30 - e-mail : groupedmp@groupe-dmp.com - web : www.groupe-dmp.com
S.A.S. au capital de 250 000 euros - SIRET 692 009 558 00077 - TVA Intracommunautaire : FR57 692 009 558 - CODE APE 6920Z

QUALIBAT
Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention avec l'Institut Français du Bâtiment (IFB) - Gestion de la marque « Les Pros de l'accessibilité »**

En date du 10 juillet 2012, l'association QUALIBAT a signé une convention de prestation de services avec l'Institut Français du Bâtiment pour la gestion de la délivrance de la marque « Les Pros de l'accessibilité® » propriété de la Fédération Française du Bâtiment (FFB), qui en a confié la gestion à l'IFB.

Cette convention prend effet rétroactivement au 1er juillet 2012 et est conclue pour une durée de 3 ans à compter de cette date. Elle se poursuivra par tacite reconduction sauf dénonciation préalable.

Cette convention s'est renouvelée tacitement le 2 juillet 2018.

Cette convention prévoit que QUALIBAT reverse à l'IFB une redevance annuelle de 22.50 euros hors taxes par titulaire de la marque.

Au titre de l'exercice 2018, l'association a comptabilisé en charge un montant de 5 827 euros, correspondant à la délivrance de 259 attestations de droit d'usage de la marque.

Personne concernée :

Monsieur Christophe WAUBANT – Administrateur de QUALIBAT et Représentant de la FFB.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE

En application de l'article R.612-6 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

- **Convention avec la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)**

En date du 12 novembre 2014, l'association QUALIBAT a signé une convention de prestation de services avec la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) pour la gestion de la délivrance de la marque « ECO Artisan ».

Cette convention prend effet rétroactivement au du 22 janvier 2014 pour une durée de 3 ans et sera renouvelée par tacite reconduction sauf dénonciation préalable.

Cette convention s'est renouvelée tacitement le 23 janvier 2017.

Cette convention prévoit que QUALIBAT reverse à la CAPEB une redevance annuelle de 20 euros hors taxes par titulaire de la marque.

Au titre de l'exercice 2018, l'association a comptabilisé en charge un montant de 227 480 euros, correspondant à la délivrance de 11 374 attestations de droit d'usage de la marque.

Personne concernée :

Madame Sabine BASILI – Administrateur de QUALIBAT et de la CAPEB.

- **Contrat de licence de marque avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB) - Exploitation de la marque « Les pros de la performance énergétique »**

En date du 1er décembre 2015, l'association QUALIBAT a signé un contrat de licence de marque avec la Fédération Française du Bâtiment (FFB) pour la gestion de la délivrance de la marque « Les pros de la performance énergétique ».

Cette convention prend effet rétroactivement au 22 janvier 2014 et est conclue pour une durée indéterminée.

Cette convention prévoit que QUALIBAT reverse à la FFB une redevance annuelle de 20 euros hors taxes pour chaque sous-licence concédée par QUALIBAT à ses clients dans le cadre de l'attribution de la qualification « 8621 Efficacité énergétique « PROS DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE ».

Au titre de l'exercice 2018, l'association a comptabilisé en charge un montant de 45 080 euros, correspondant à la délivrance de 2 254 certificats de qualification.

Personne concernée :

Monsieur Christophe WAUBANT – Administrateur de QUALIBAT et Représentant de la FFB.

Fait à Paris, le 18 juin 2019

Le Commissaire aux comptes
S.A.S. GROUPE A.E.E.



Arnaud SAINT-DIZIER